

**RELEVÉ DES PROPOSITIONS DE LA COMMISSION  
ECONOMIES D'ÉNERGIE - PERFORMANCE ÉNERGETIQUE  
du jeudi 26 septembre 2019**

*Participants : Pascal GAVAZZI, Gilles MARTINET, Robert BOURQUIN, Raymond BILQUEZ Jean-Marc JAVAUX, Denis DAGOT, Roger MICHELOT, Olivier NEE, Daniel NOURRY, Gérard PEURIÈRE.*

*Excusés : Sébastien MANCASSOLA, Christian TERRASSON.*

*Participaient en outre : Fabrice TONGHINI, Céline CHAPELLE, Vincent RENAULT.*

• **Appel à Projets Maîtrise de l'Énergie dans les bâtiments 2019 :**

*La Commission, constituée en jury,*

- valide les dossiers présentés et complets qui seront notifiés et dont la liste a été établie à ce jour,
- accorde, aux collectivités retenues mais dont le dossier doit être complété, un délai de 6 mois à partir de la date d'envoi du courrier demandant les compléments, faute de quoi le financement sera considéré comme abandonné.

*Le tableau récapitulatif des lauréats de la présente session est joint en annexe du présent relevé.*

• **Appel à Projets Maîtrise de l'Énergie dans les bâtiments 2020 et suivants :**

*La Commission propose les modifications suivantes de l'appel à projets :*

- augmentation du plafond du montant de l'aide par une évolution de 50 000 € à 75 000 € de ce plafond, et, afin d'inciter les collectivités à atteindre le niveau BBC et d'obtenir le label EFFINERGIE.
- passage de 50 % à 70% de taux d'aide pour les communes dans lesquelles le SIED70 perçoit la TCFE si obtention label EFFINERGIE,
- passage de 25% à 35 % de taux d'aide pour les communes dans lesquelles le SIED70 ne perçoit pas la TCFE si obtention label EFFINERGIE.

• **Audits énergétiques des bâtiments :**

*La Commission prend connaissance des collectivités ayant sollicité le SIED70 pour des audits énergétiques.*

• **Photovoltaïque :**

*La Commission :*

- prend acte et se félicite des nombreuses demandes émanant des collectivités suite à la mise en place des dispositifs d'aides au développement de la production d'énergie photovoltaïque par le Bureau syndical,
- prend connaissance du processus nécessaire à la bonne réalisation de chaque opération,
- propose les principes de répartition des bénéfices nets suivants avec les collectivités concernées :
  - si pas de bénéfice : pas de projet,
  - si étude d'opportunité avec plan d'affaire positif et remise de l'installation à la collectivité après 20 ans : répartition des bénéfices nets à parts égales entre le syndicat et la collectivité sur 20 ans, le bénéfice des années suivantes revenant à la collectivité après remise de l'installation par le Syndicat
  - si étude d'opportunité avec plan d'affaire positif et souhait, par la collectivité, de démontage de l'installation à terme par le Syndicat : répartition des bénéfices à sommes égales calculées sur 30 ans avec révision de la répartition à 20 ans puis la 29<sup>ème</sup> année (avant démontage).

- prend connaissance des possibilités d'intervention de la SEM « Côte d'or Energie », notamment, pour les puissances supérieures à 100 kWc et le photovoltaïque au sol

- **Hydroélectricité (Pont-sur-l'Ognon) :**

*La Commission :*

- prend connaissance de l'acquisition programmée par le SIBVHO d'une parcelle nécessaire à la réalisation de la passe à poisson qui pourrait également prendre la forme d'une passe à canoë dans le cadre d'un projet plus vaste porté par le SIBVHO d'une base de canoë.
- prend acte de la nécessité d'établir un groupement de commandes entre le SIBVHO et le SIED70 afin de désigner une équipe de maîtrise d'œuvre à même de conduire les 2 projets (centrale hydroélectrique et passe à canoë) parallèlement.

- **Les Certificats d'Economie d'Energie (CEE- TEPCV et CEE) :**

*La Commission :*

- prend connaissance des ventes réalisées et à venir,
- prend acte de la nécessité d'un groupement avec d'autres syndicats d'énergie pour la valorisation des CEE, pour atteindre le seuil minimum de 50 GWh .

- **CEP :**

*La Commission se félicite du nombre d'adhérents au service et de la subvention obtenue auprès de l'ADEME pour le 2<sup>ème</sup> poste de CEP.*

*PJ : tableau des résultats de l'appel à projets MDE 2019*

Diffusion :

- Les membres du bureau Syndical
- Les membres des commissions « Economie d'énergie –Performance énergétique »